



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 17/09/24 en présentiel et audioconférence

Président : Jean-Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. Fatah LARAB - Christophe MPAGA - Meissa NGOM - Anthony PINTO - Jacques RIVALS - Jean-Marc STERNE

Absent : M. Jerry TOUSSAINT

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

SENIORS

Courriel de Racing Club 18 du 03/09/24 demandant l'engagement d'une troisième équipe seniors en D4 pour la saison 24/25.

La commission ne pourra donner suite à cette demande qu'après la réception d'un engagement écrit de la DJS à fournir une installation pour ce nouvel engagement dans la limite des places restantes au moment de la prise de décision.

Courriel de Trops du 17/09/24 demandant l'intégration de deux équipes « séniors » suite à une régularisation tardive.

La commission intègre en dernière division de district dans le respect des règlements les équipes séniors de Trops, l'une en D4 Poule A et l'autre Poule B en lieu et place de l'exempt.

ANCIENS

Courriel de SALESIENNE PARIS du 06/09/24 demandant l'engagement d'une équipe en anciens D2 (dernière division) et de désengager son équipe « anciens +45 ans », si cela est accordé.

Etant donné qu'il n'y a plus de place actuellement en anciens D2, la commission ne peut vous accorder ce switch et maintient votre équipe en anciens + 45 ans et vous invite à renouveler votre demande si une place se libère.

Courriel de BUTTES CHAUMONT du 12/09/24 demandant d'intégrer le criterium +45 ans après son engagement tardif sur Extratnet.

Courriel de PARIS 13 ATLETICO du 13/09/24 demandant l'engagement d'une équipe en criterium +45 ans.

La commission décide de passer la poule à 12 équipes et d'intégrer ces deux formations au critérium + 45 ans dans un souci de favoriser la pratique sportive pour tous.

JEUNES

U 14

Courriel du service Technique du District 75 du 10/09/24 relayant des souhaits de certains clubs à ne pas avoir de compétitions U14 le jour de la finale départementale du Challenge Pierre SIROT U13 qui se déroulera cette saison le 05/04/25.

Il est fait remarquer que cette demande a été déjà traitée les saisons précédentes et la commission a été constante dans sa réponse négative à modifier le calendrier des championnats U14. Cette modification sollicitée ne sert pas l'intérêt général et ceux de nos jeunes pratiquants. Une nouvelle fois, la commission ne donne pas une suite favorable à cette demande.

Courriel de Trops du 17/09/24 demandant l'intégration d'une équipe U14 en dernière division de district suite à une régularisation tardive après la parution des calendriers.

La commission prend en compte votre demande qui est mise en liste d'attente n'ayant pour l'instant aucune place d'exempt sur cette catégorie.

Courriel de l'OL MONTMARTRE du 13/09/24 déclarant forfait général en D3 poule A.

La commission entérine le forfait général de l'équipe de l'Olympique Montmartre après la parution des calendriers et lui inflige une amende de 150 € (Cf annexe financière)

U 15

Courriel de SALESIENNE PARIS du 06/09/24 demandant le désengagement de leur équipe U15 D1.

La commission entérine le forfait général de l'équipe de La salésienne après la parution des calendriers et lui inflige une amende de 150 € (Cf annexe financière)

U 16

Courriel de Trops du 17/09/24 demandant l'intégration d'une équipe U16 en dernière division de district suite à une régularisation tardive après la parution des calendriers.

La commission prend en compte votre demande qui est mise en liste d'attente n'ayant pour l'instant aucune place

d'exempt sur cette catégorie.

U 18

Courriel de ES PARIS 13 du 12/09/24 demandant le désengagement de l'équipe 2 U18 D3. Engagement accordé à la demande du club (voir PV du 29/08/24).

La commission entérine le forfait général de l'équipe 2 de l'ES Paris 13 et lui inflige une amende de 150 € (Cf annexe financière)

Courriel de Trops du 17/09/24 demandant l'intégration d'une équipe U14 en dernière division de district suite à une régularisation tardive après la parution des calendriers.

La commission intègre en dernière division du district dans le respect des règlements l'équipe de Trops, en D3 Poule A en lieu et place de l'exempt.

DEMANDES DIVERSES & INFORMATIONS

La commission attire l'attention des clubs, demandant l'intégration d'équipe nouvelle toutes catégories confondues en dernière division de district, qu'ils doivent impérativement permettre le déroulement normal du calendrier des compétitions en fournissant aux dates prévues un terrain. La commission n'acceptera pas de report pour un manque d'installation et le match considéré sera perdu par pénalité.

DEROGATIONS

Courriel du Maccabi Paris 12^{ème} du 13/09/24 demandant le renouvellement de dérogation du stade Louis Lumière 1 jusqu'au 31/12/24. (PV du 27/02/24 à la demande de la DJS accordé jusqu'au 15/05/24)

La commission des terrains n'a pas pu réaliser le renouvellement du classement de cette installation au mois d'août, cette dernière étant occupée par Paris Plage et les JOP 2024.

Hors de la présence de M. BENGUIGUI, la commission décide de prolonger la dérogation de ce terrain jusqu'au 31/12/2024.